



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
6 octobre 2010
Français
Original : anglais

**Assemblée générale
Soixante-cinquième session
Point 97 de l'ordre du jour
Désarmement général et complet**

**Conseil de sécurité
Soixante-cinquième année**

**Lettre datée du 4 octobre 2010, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de l'Ukraine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Au nom des délégations chilienne, mexicaine et ukrainienne, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration conjointe adoptée par nos États, pays qui ont volontairement pris des mesures concrètes pour éliminer l'utilisation d'uranium hautement enrichi à des fins civiles (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 97 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Yuriy Sergeyev



**Annexe à la lettre datée du 4 octobre 2010 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration commune des délégations du Chili, du Mexique
et de l'Ukraine**

Les délégations du Chili, du Mexique et de l'Ukraine, pays qui ont volontairement pris des mesures concrètes pour éliminer l'utilisation d'uranium hautement enrichi à des fins civiles, souhaitent faire la déclaration ci-après :

Ces dernières années, la possibilité que des entités non étatiques acquièrent des matières nucléaires pour commettre des actes de terrorisme nucléaire est devenue l'une des menaces les plus graves pour la paix et la sécurité internationales.

Il convient donc de mettre en place un système international plus solide et de renforcer les dispositifs législatifs et réglementaires afin de maintenir efficacement la sécurité de toutes les matières nucléaires.

Nous réaffirmons notre volonté d'œuvrer de concert pour protéger notre sécurité commune, et notamment d'honorer les engagements pris lors du Sommet sur la sécurité nucléaire, tenu à Washington en avril 2010, en particulier l'engagement de s'employer à protéger les matières nucléaires vulnérables.

La décision prise par nos pays d'éliminer l'utilisation d'uranium hautement enrichi constitue une contribution importante au renforcement du régime international de non-prolifération. Ces mesures prises par des États non dotés d'armes nucléaires sont un exemple d'initiatives concrètes visant à réduire la menace nucléaire. Toutefois, pour créer un monde plus sûr pour tous, il faut que les États dotés d'armes nucléaires prennent eux aussi des mesures concrètes en vue d'éliminer totalement leurs arsenaux nucléaires d'une manière transparente, vérifiable et irréversible, et de parvenir ainsi à l'objectif commun qui est de débarrasser le monde des armes nucléaires.

Nous accueillons avec satisfaction les mesures positives prises dans le domaine du désarmement nucléaire et de la non-prolifération ainsi que les résultats de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires tenue en 2010, et nous donnerons suite aux mesures adoptées par consensus. Nous demandons à tous les États qui ne sont pas parties au Traité d'y adhérer sans retard et sans condition en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires, afin d'assurer l'universalité du Traité.

Nous demandons aux États dotés d'armes nucléaires de s'acquitter des obligations que leur impose l'article VI du Traité et d'accélérer la mise en œuvre des mesures pratiques de désarmement nucléaire, qui ont été arrêtées d'un commun accord lors des Conférences d'examen de 2000 et 2010, notamment l'engagement sans équivoque de parvenir à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires.

Nous demandons aux États qui ne l'ont pas encore fait de conclure un accord de garanties généralisées avec l'Agence internationale de l'énergie atomique et d'envisager de signer et de ratifier un protocole additionnel.

Pour instaurer un monde exempt d'armes nucléaires, tous les États devront se conformer strictement au cadre juridique englobant tous les traités et accords internationaux portant sur cette question.

Nos pays ont montré que, lorsque existe la volonté politique nécessaire, des mesures peuvent être prises pour rendre le monde plus sûr et qu'ils n'épargneront aucun effort dans la poursuite de cet objectif. Nous sommes conjointement résolus à atteindre l'objectif consistant à créer un monde exempt d'armes nucléaires. Nous sommes fermement convaincus que nous devons entrer dans l'ère postnucléaire dès à présent.
